



DECISION N° 16 /D/MINTP/SG/DCT/CAO/CBA3/IE2/SFK/2024 DU 26 AVRIL 2024

PORTANT ATTRIBUTION DU MARCHÉ RELATIF AU DOSSIER DE CONSULTATION DE GRÉ À GRÉ SUIVANT AUTORISATION N°02015-24/L/PRC/MINMAP/SG/DGMI/DMTR/EECA DU 26 AVRIL 2024 POUR L'EXECUTION DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DES VOIES D'ACCES A L'IMMEUBLE DEVANT ABRITER LES SERVICES CENTRAUX DU MINTP D'UN LINEAIRE DE 770.00ML, DANS LE DEPARTEMENT DU MFOUNDI REGION DU CENTRE.

FINANCEMENT : BIP MINTP, Exercices 2024 et suivants.

*Le Ministre des Travaux Publics, Maître d'Ouvrage,*

*Vu la Constitution ;*

*Vu la Loi N°2023/019 du 19 Décembre 2023 portant loi de finances de la République du Cameroun pour l'Exercice 2024;*

*Vu Le Décret N° 2001/048 du 23 février 2001, portant organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics (ARMP) ;*

*Vu le Décret N° 2008/376 du 12 Novembre 2008 portant organisation administrative de la République du Cameroun ;*

*Vu le Décret N°2012/075 du 08 mars 2012 portant organisation du Ministère des Marchés Publics ;*

*Vu le Décret N° 2012/076 du 08 mars 2012 modifiant et complétant certaines dispositions du décret N° 2001/048 du 23 février 2001 portant création, organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics ;*

*Vu le Décret N° 2018/366 du 20 Juin 2018 portant Code des Marchés Publics;*

*Vu le Décret N° 2018/461 du 07 Août 2018 portant organisation du Ministère des Travaux Publics ;*

*Vu le Décret N°2019/002 du 04 janvier 2019 portant réaménagement du Gouvernement;*

*Vu L'Arrêté N°00000241/A/MINMAP du 18 juillet 2018 portant création des Commissions Internes de Passation des Marchés auprès du Ministère des Travaux Publics ;*

*Vu l'Arrêté N° 0271/MINMAP/CAB du 27 Septembre 2018 instituant et organisant les modalités de rémunération et de paiement basés sur la performance de certains acteurs du système des Marchés Publics ;*

*Vu La Décision N°481/D/MINTP/CAB du 20 décembre 2021 portant constatation de la composition de la Commission Interne de Passation des Marchés des Travaux de Construction et de Réhabilitation des Infrastructures placée auprès du Ministère Des Travaux Publics ;*

*Vu la Décision N°390/D/MINTP/CAB du 12 décembre 2023 portant constatation de la composition de la commission interne de passation des marchés des travaux de construction et de réhabilitation des infrastructures placée auprès du ministère des travaux publics ;*

*Vu la Circulaire N°00000026 du 29 Décembre 2023 portant instructions relatives à l'exécution des lois de finances, au suivi et au contrôle de l'exécution du Budget de l'Etat et des autres entités publiques pour l'Exercice 2024 ;*

*Vu l'Autorisation de Gré à Gré N°02015-24/L/PRC/MINMAP/SG/DGMI/DMTR/EECA du 26 avril 2024 du Ministre Délégué à la Présidence de la République chargé des Marchés Publics ;*

*Vu le Dossier de consultation de gré à gré suivant autorisation N°02015-24/L/PRC/MINMAP/SG/DGMI/DMTR/EECA du 26 avril 2024, portant exécution des travaux de construction des voies d'accès à l'immeuble devant abriter les services centraux du MINTP dans le Département du Mfoundi, Région du Centre (Linéaire total : 770.00ML) ;*

*Vu Les offres des soumissionnaires ;*

*Vu Le rapport du Comité d'Analyse des pièces administratives, des offres techniques et financières y relatif ;*

**DECIDE :**

**Article 1 :** le Soumissionnaire dont le nom suit est retenu pour l'exécution des travaux de construction des voies d'accès à l'immeuble devant abriter les services centraux du MINTP (d'un linéaire de 770.00ML), dans le Département du Mfoundi Région du Centre.

<b>Soumissionnaire Retenu</b>							
<b>Lot</b>	<b>Région</b>	<b>Entreprise</b>	<b>Tronçons</b>	<b>Montant en chiffre TTC (FCFA)</b>	<b>Montant en lettre TTC (FCFA)</b>	<b>Délai (mois)</b>	<b>Observation</b>
unique	Centre	<b>GROUPE SOMAF SARL</b>	Voies d'accès à l'immeuble devant abriter les services centraux du MINTP (linéaire total : 770.00ML).	673 717 082	Six cent soixante-treize millions sept cent dix sept mille quatre-vingt-deux	Quatre (04)	Offre conforme

**Article 2 :** le Directeur Général de l'entreprise attributaire est invitée à se présenter à la Direction des Contrats du Ministère des Travaux Publics, pour la souscription de son projet de Marché.

**Article 3 :** La présente Décision sera enregistrée, publiée et communiquée partout où besoin sera.

Yaoundé, le 20 JUN 2024

Copie : ARMP



**Emmanuel NGANOU D.**



**HEREBY DECIDES AS FOLLOWS:**

**Article 1:** The following tenderer has been selected for the execution of works to construct access roads to the building that will house the central services of MINTP (770 linear metres), in the Mfoundi Division, Centre Region.

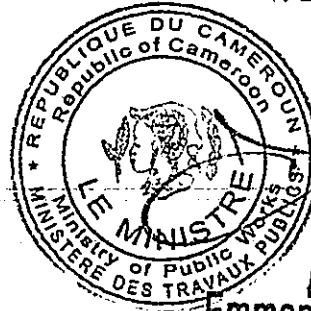
<b>Successful tenderer</b>							
<b>Lot</b>	<b>Region</b>	<b>Contractor</b>	<b>Road sections</b>	<b>Reviewed amount in figures including taxes (FCFA)</b>	<b>Reviewed amount in words including taxes (FCFA)</b>	<b>Time frame (months)</b>	<b>Remarks</b>
Single	Centre	GROUPE SOMAF SARL	Access roads to the building that will house MINTP's central services (total length: 770 LM).	673,717,082	Six hundred and seventy-three million, seven hundred and seventeen thousand and eighty-two	Four (4)	Compliant bid

**Article 2:** The General Manager of the successful company shall report to the Department of Contracts of the Ministry of Public Works to subscribe their draft Contract.

**Article 3:** This Decision shall be registered and published wherever need be.

Yaounde, 20 JUN 2024

Copy: PCRA



Emmanuel NGANOU D.